

Mes chers Compatriotes, a dit M. Le maire, Nous célébrons aujourd'hui L'anniversaire d'un Jour à Jamais mémorable Jour ¹ après avoir terrassé Le despotisme nous avons reconquis une Liberté que nos auteurs s'étoient Laissé enlever et ce qui est Infiniment précieux pour nous. C'est que notre Roy devenu notre père approuve et seconde toutes les démarches qui ont été faites à ce sujet. La nouvelle Constitution en nous rendant tous égaux en droits veut encore nous rendre tous frères.

Cette fraternité, mes chers compatriotes, exige de nous des devoirs, pardonnons donc à nos Ennemis ; oublions nos haines, nos Inimitiés ; enfin, pardonnons nous tous, unissons-nous d'une amitié fraternelle.

C'est mes chers compatriotes pour reserrer cette amitié fraternelle que Le Conseil Général de la commune désirant augmenter La fête d'aujourd'hui s'est fait autoriser à vous procurer des amusements.

La Simplicité d'un Repas que nous avons fait préparer vous Indiquera La modicité de nos revenus municipaux et La modestie de vos administrateurs n'admettra aucune distinction.

Vous passerez de là à une danse champêtre et Gratuite ; une Illumination prolongera vos danse dans La nuit et finira avec celles de toute La ville. Et vous sexe aimable, vous partagerez vos plaisirs avec une garde nationale qui n'a d'autre but que votre félicité et qui Joint au nouveau titre de frères Les noms Infiniment chers de père, d'oncle, de parents et d'Epoux.

Ce Discour fini et applaudi et Le Drapeau de la milice nationale arboré devant L'autel dans La situation la plus apparente, tous les citoyens de tous Rangs, de tout Etat, hommes, femmes et enfants, Riches et pauvres ne composant plus qu'une même famille et Réunis au nombre de plus de deux mille se rangèrent autour de tables qui avaient été préparées dans La même place du château et partagèrent sans Distinction un repas simple et frugal où chacun officia de son mieu et de tout son cœur.

Lors de la disposition de ce repas, Les officiers municipaux avoient prévu qu'un aussi beau sujet de fête attireroit Infaiblement des amateurs des municipalités voisines ; il s'en trouva en effet un grand nombre qui reçus amicalement et confondus avec Leurs frères, nos concitoyens, prirent également Leur part au festin pendant lequel une Gayté franche et honête et La plus parfaite cordialité se firent Remarquer et Eclatèrent par tous les signes employés en pariales circonstances et notamment par des chansons patriotiques faites en L'honneur de la Liberté et chantées à la Ronde au son des Instruments militaires.

A ce Repas succédèrent des Danses nombreuses conduites par La musique militaire où tous les citoyens également sans disctinction Jouèrent un Rôle aussi Gay que bien soutenu pendant L'après midi.

Pour diversifier Les amusements, sur les huit heures du soir Les Compagnies de nouveau sous Les armes avec Leur Drapeau et après une parade sur la place Les officiers municipaux et de la garde nationale allumèrent un feu de Joie qui avoit été construit à L'une des Extrémités du château. La gaieté se manifesta de nouveau par des cris multipliés de vive la nation, vive la Loi, vive le Roy, vive M. de la Fayette qui furent secondés par une quatrième décharge de toute L'artillerie ; ensuite chacun repris sa place à la Danse qui fut prolongée bien avant dans La nuit et Eclairée par une superbe Illumination qui avoit été préparée à cet effet sur toute la place ; il y eut aussi Illumination Générale dans toute La ville à laquelle Les citoyens se prêtèrent avec zèle, se distinguèrent par des Inscriptions et Emblèmes patriotiques.

Une aussi belle Journée ne Devoit pas être ² des marques de relligion, de patriotisme et de Gaité. Le Lendemain, L'état major et Les officiers de la milice nationale désirèrent en donner de nouvelles. Ayant pris à ce sujet L'avis et le consentement des officiers municipaux, ³ prièrent M. Le curé de célébrer une messe solennelle du Saint Esprit.

Ce pasteur zélé et Excelent patriote s'y prêta ; mais il Leur observa qu'il conviendrait mieux dans La circonstance adresser des prières au Dieu de miséricorde pour Le repos de L'âme de ceux qui avoient été Les victimes de Leur patriotisme et de Leur courage en nous conquérant La Liberté par la prise de la Bastille et de tous ceux qui avaient péri pour La révolution. Son observation fut adopté avec transport ; en conséquence tout étant arrangé pour cette cérémonie Lugubre, il fut chanté une messe des morts dans La même Eglise où se Rendirent Les officiers municipaux en corps, Les notables La milice nationale dans Le même ordre que la veille.

¹ grâce auquel

² exempte

³ ils

D'aussi Justes devoirs Rendus à nos frères morts pour La cause de la patrie, Les Expressions de la Joie et du patriotisme Reprurent Leur cour. Après une palade générale dans toutes La Ville et Lesfauxbourgs de la part de la milice nationale avec Leur nouveau Drapeau, chaque Compagnie se divisa pour ensuite se Rassembler entrelles et prendre en commun un Repas qui fut distingué par l'aisance et La Fraternité ; ensuite, chacun se Rendit avec un surcroît de Gaité sur la place du château pour se Réunir aux autres citoyens de tous Rangs qui si étoient déjà Rassemblés pour Danser et se Livrer à des Jeux et des Récréations honnêtes. M. Le maire trouva Le moyen des restes de l'Illumination de la veille d'en former une nouvelle qui a suffi pour Eclairer les Danses qui à la faveur du tems, durèrent encore bien avant dans la nuit. Un Repas de tous les officiers de la milice nationale et d'autres personnes Invités dans une salle du Château auquel présidèrent La concorde et La fraternité, où Régna La bonne Gaité et où furent portés Les santés les plus chers à la nation se termina par La réunion des convives aux autres citoyens dansant et se réjouissant et couronna deux Jours de fêtes à Jamais célèbres et distingués par La décence et le plus grand ordre qu'aucun trouble n'altéra.

Et Pour en consacrer La mémoire il a été fait et Rédigé Le présent procès-verbal par Lesd. officiers municipaux.

Le dix-sept Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix.

Neuilly-Saint-Front, 14 juillet 1790.